

final. Le seul but du concours est l'amélioration du cadre de vie de notre commune.
Le Comité de sélection se réserve le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, bulletin municipal, etc.). L'accord du propriétaire pour ces photos est acquis lors de son inscription.

ARTICLE 6 : REGLEMENT

Le règlement est valable pour l'année en cours et pourra être modifié si le concours est reconduit les années suivantes.

ARTICLE 7 : CLAUSE D'INCOMPATIBILITE

Les lauréats distingués deux années consécutives à la 1^{ère} place seront « hors concours » pendant 1 an et pourront intégrer le comité de sélection cette saison.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le Comité de sélection.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Les lauréats seront personnellement informés par courrier de la date de la remise officielle des prix.

L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix du concours communal le 14 Juillet suivant le fleurissement. Durant cette cérémonie, le classement sera annoncé.

Les participants sélectionnés par le Comité de sélection se verront offrir une récompense.
La diffusion des résultats sera faite dans le bulletin municipal et pourra être mis dans la presse locale.

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET



Mairie de LA BAZOCHE-GOUET

Place du Marché – 28330 LA BAZOCHE-GOUET

☎ 02.37.49.20.25. 📠 02.37.49.27.16.

📧 commune-bazoches-gouet-28330@wanadoo.fr

**CONCOURS DES
MAISONS et FERMES FLEURIES
2021**

BULLETIN D'INSCRIPTION

A déposer en mairie, ou envoyer par mail avant
le VENDREDI 13 AOUT 2021

*Je demande mon inscription au
concours des maisons fleuries 2021*

J'ai pris connaissance du règlement

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Catégorie.....

REGLEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

ARTICLE 1^{er} : OBJET DU CONCOURS

La Commune de La Bazoche-Gouet organise chaque année le concours municipal des maisons fleuries ouvert à tous les bazochiens, propriétaires ou locataires, et a pour objectif de récompenser les actions menées en faveur de :

- l'embellissement et le fleurissement des jardins d'agrément, façades, balcons, terrasses, les résidences collectives, les commerces et entreprises, ainsi que les fermes fleuries (catégories 1 à 5).

Article 2 : COMPOSITION DU COMITE DE SELECTION

Composé de 5 à 7 personnes, élus, jardiniers des services techniques de la commune, professionnels. Le Président sera le maire adjoint en charge de l'environnement.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants, excepté aux membres du Comité de sélection et du Conseil Municipal. L'inscription peut se faire en mairie si vous le souhaitez. Le Comité de sélection peut également vous inscrire au vu du fleurissement que vous avez réalisé, sauf avis contraire de votre part.

Le bulletin d'inscription est disponible :

- à l'accueil de la mairie
- à l'accueil de l'antenne de l'Office de Tourisme Intercommunal

L'avis d'inscription est diffusé sur le panneau lumineux de la commune, le blog <http://www.labazochegouet.com>, le journal local, et par la presse.

Le présent règlement est tenu à la disposition des inscrits en mairie.

ARTICLE 4 : CATEGORIES DU CONCOURS

- ☞ 1ère catégorie : « Maison avec jardin visible de la rue »
- ☞ 2ème catégorie : « Balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue »
- ☞ 3ème catégorie : « Fenêtres ou murs fleuris »
- ☞ 4ème catégorie : « Commerces et entreprises »
- ☞ 5ème catégorie : « Fermes fleuries en activité »

Nombre de participants retenus par le Comité de sélection : 5 en 1^{ère} catégorie, 3 en 2^{ème} catégorie, 3 en 3^{ème} catégorie, 2 en 4^{ème} catégorie, 2 en 5^{ème} catégorie.

ARTICLE 5 : CRITERES DE SELECTION ET VISITE DU COMITE

Le concours concerne le fleurissement d'été. Le Comité de sélection se déplacera à l'improviste pendant la période du **17 au 29 août 2021** pour apprécier les maisons inscrites, et celles présentant un intérêt pour le concours. Pour chaque catégorie les critères de sélection porteront sur l'impression d'ensemble, la créativité, les effets visuels d'ensemble et la répartition harmonieuse des plantations. Chaque membre du Comité de sélection donne une note entre 0 et 20 ; la moyenne acquise permettra par la suite d'établir le classement

